

**Charte de protection des données à caractère  
personnel**

## Charte RGPD

### PLAN

|                                                                                      |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Préambule .....</b>                                                               |  |
| <b><u>Article 1.</u></b> Définitions .....                                           |  |
| <b><u>Article 2.</u></b> Dispositions générales .....                                |  |
| <b><u>Article 3.</u></b> L'obligation information et le respect du consentement..... |  |
| <b><u>Article 4.</u></b> Finalités des données collectées .....                      |  |
| <b><u>Article 5.</u></b> Utilisation des données collectées.....                     |  |
| <b><u>Article 6.</u></b> Sécurité des données .....                                  |  |
| <b><u>Article 7.</u></b> Durée de conservation des données .....                     |  |
| <b><u>Article 8.</u></b> Les droits concernés.....                                   |  |
| <b><u>Article 9.</u></b> Accès restreint aux données.....                            |  |
| <b><u>Article 10.</u></b> Maintien des dispositions non contraires des CGV .....     |  |
| <b><u>Article 11.</u></b> Devoir d'information de nos clients .....                  |  |
| <b><u>Article 12.</u></b> Entrée en vigueur de la charte .....                       |  |

## Charte RGPD

### Préambule

La présente charte a été élaborée en vue de définir les engagements pour la protection des données et préciser la mise en place du Règlement Général de Protection des Données – « RGPD » au sein de la société **SUCHEME** et ses filiales.

La Société accorde une importance toute particulière à la protection des données personnelles de ses salariés, ses clients, ses partenaires, ainsi que des utilisateurs de ses sites internet et de ses applications mobiles.

A travers cette charte, la société SUCHEME souhaite affirmer et faire connaître à qui de droit la politique mise en œuvre pour être en conformité avec la RGPD.

Cette Charte pourra faire l'objet de modification par la Société en cas d'évolutions réglementaires, jurisprudentielles ou techniques.

La Société respecte la loi « Informatique & Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la loi « pour la confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004 ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données, n° 2016/679 du 27 avril 2016.

Ce Règlement Général sur la Protection des Données, n° 2016/679 du 27 avril 2016 est devenu applicable dans l'union européenne depuis le 25 mai 2018.

### **Article 1. Définitions**

Le Règlement Général sur la Protection des Données concerne le traitement et la circulation des données à caractère personnel, informations sur lesquelles les entreprises s'appuient pour proposer des services et des produits.

Il établit des règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données.

Il protège les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

L'objectif est également d'harmoniser la norme juridique européenne en matière de protection des données personnelles afin qu'il n'y ait qu'un seul et même cadre s'appliquant à l'ensemble des États membres.

⇒ Données à caractère personnel :

Désigne toute information qui identifie directement ou indirectement une personne physique.

## Charte RGPD

Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une adresse IP, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'une empreinte, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'une adresse email, ....

Certaines données sont sensibles, car elles touchent à des informations qui peuvent donner lieu à de la discrimination ou des préjugés : une opinion politique, une sensibilité religieuse, un engagement syndical, une appartenance ethnique, une orientation sexuelle, une situation médicale ou des idées philosophiques sont des données sensibles.

Elles ont un cadre particulier, qui interdit toute collecte préalable sans consentement écrit, clair et explicite, et pour des cas précis, validés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – « CNIL » et dont l'intérêt public est avéré.

⇒ Traitement de données à caractère personnel :

Désigne toute opération, ou ensemble d'opérations, portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction, ...)

⇒ Responsable de traitement :

Le responsable d'un traitement de données à caractère personnel est, sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui détermine ses finalités et ses moyens. En pratique et en général, il s'agit de la personne morale incarnée par son représentant légal.

## Article 2. Dispositions générales

### Le consentement

La Société ne collecte aucune donnée personnelle sans recueillir le consentement exprès et donner au préalable des informations concernant notamment le type de données collectées, leurs finalités, le responsable de leur traitement, et les différents droits que les personnes à l'origine des données sont à même d'exercer sur ces dernières.

### Des visites du site internet

La Société peut également être amenée à collecter des informations à l'occasion d'échanges divers, ou auprès de sociétés externes via une application internet ou mobile dynamique et/ou interactive avec les internautes, salariés ou non du Groupe. ~~de la Société.~~

### Des cookies

Les sites et services de la Société peuvent émettre des cookies. Ils permettent de reconnaître le terminal concerné à chaque fois que ce terminal accède à un contenu numérique comportant des cookies du même émetteur.

Ils permettent aux services de fonctionner efficacement, et de se souvenir des préférences.

Il y a tout de même une possibilité d'effacer les cookies stockés sur le terminal de connexion afin de supprimer définitivement les informations qu'ils contiennent.

60, rue Etienne Dolet – 92240 Malakoff - 01 81 89 24 85

## Charte RGPD

### Article 3. L'obligation d'information et le respect du consentement

La Société garantit les droits d'accès, de rectification et d'opposition de leurs données qui existaient déjà avant l'application du RGPD.

Elle garantit également le droit à la limitation du traitement, le droit à l'oubli, le droit à la portabilité des données ou le droit à l'effacement des données.

La protection des mineurs de moins de 16 ans est également renforcée. Le consentement du titulaire de l'autorité parentale doit être donné.

À chaque collecte de données, la personne concernée est informée du fondement juridique sur lequel le traitement est effectué, de ses droits sur le traitement (limitation, portabilité et recours) et des modalités exactes du traitement de ses données.

Ces informations sont visibles et accessibles sur le site internet où les données sont collectées, ou le cas échéant, sur les supports qui permettent la collecte des données contrats signés, etc.

### Article 4. Finalités des données collectées

Seules les données nécessaires et pertinentes au regard des finalités poursuivies sont collectées, dans le respect du principe de proportionnalité et ce afin d'améliorer la qualité des produits ou services que la Société propose.

La Société ne collecte que les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la finalité du traitement.

Les données identifiées comme étant obligatoires sont nécessaires afin de pouvoir bénéficier des fonctionnalités correspondantes et plus spécifiquement des opérations sur les contenus proposés au sein de l'entreprise.

Cette politique concerne la Société et ses filiales, ~~et~~ ses sites, les applications, les logiciels et services édités par la Société et/ou utilisant son interface ou ses fonctionnalités.

SUCHEME veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités exposées ci-après.

Les finalités de la collecte des données à caractères personnel sont :

- Prospection commerciale
- Communication d'informations concernant nos services
- Gestion des demandes d'assistance
- Gestion d'une base client / prospect / fournisseur
- Gestion de la comptabilité et de la facturation
- Gestion des impayés
- Exécution des prestations de service
- Suivi de l'exécution du contrat
- Réalisation d'enquête de satisfaction visant à améliorer nos services
- Elaboration de statistiques visant à optimiser nos services

60, rue Etienne Dolet – 92240 Malakoff - 01 81 89 24 85

## **Charte RGPD**

- Traiter les candidatures à l'emploi et gérer les sources de recrutement

Les finalités de la collecte des données à caractère personnel pour nos salariés sont :

- Traitement des candidatures
- Gestion des dossiers professionnels
- Déclaration préalable à l'embauche et Déclaration sociale nominative
- Inscription complémentaire santé
- Gestion de la paie, calcul des rémunérations, déclarations et versements aux organismes sociaux
- Envoi de courriers, gestion des agendas
- Mise à disposition d'équipements informatiques et télécom
- Gestion des actions de formation
- Gestion des accès utilisateurs et habilitations

### **Article 5. Utilisation des données collectées**

Les données collectées par l'entreprise sont traitées pour les besoins d'exécution des opérations sur les contenus du service.

Cette utilisation repose sur l'un des fondements juridiques prévus par la loi soit :

- l'intérêt légitime de l'entreprise,
- l'exécution d'un contrat conclu ou d'un engagement,
- le respect d'une obligation légale ou réglementaire,
- la préservation de l'intérêt public, comme la prévention ou la détection d'une fraude ou d'un délit financier.

En aucun cas, les données ne seront traitées d'une manière incompatible avec ces finalités, sauf à recueillir un accord préalable.

Les données à caractère personnel peuvent être transmises en interne

- à la Direction Générale Groupe
- aux collaborateurs des services supports Groupe selon le droit d'en connaître en fonction de leur emploi et responsabilités.

Les données traitées peuvent enfin, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations d'information des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales.

### **Article 6. Sécurité des données personnelles**

La société SUCHEME prend toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

## Charte RGPD

Les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Liberté sont prises en compte dans la gestion de la sécurité pour l'ensemble du Groupe.

Les données personnelles recueillies par la Société ne sont en aucun cas cédées, louées ou échangées à des tiers, à l'exception des partenaires et filiales de la Société, à moins que cela n'ait été clairement précisé lors de la collecte des données concernées.

Toutefois les données pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente ou encore, si cela s'avère nécessaire, aux fins de préserver ses droits et intérêts.

Par ailleurs la Société pourra, le cas échéant, transmettre des informations si elle acquiert une autre société ou fait l'objet d'un rachat, d'une fusion, d'une absorption, d'un regroupement ou d'une réorganisation de quelque nature que ce soit.

Tout utilisateur ouvrant un compte est invité à créer un identifiant ou pseudo et un mot de passe. Ce mot de passe doit impérativement rester secret et il doit limiter l'accès à son ordinateur ou aux appareils mobiles et se déconnecter à la fin de l'utilisation des services.

Les données personnelles étant confidentielles, la société limite leur accès aux seuls collaborateurs de la société ou prestataires ayant besoin dans le cadre de l'exécution du traitement.

Toutes les personnes ayant accès aux données personnelles sont liées par un devoir de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

SUCHEME détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des données à caractère personnel pour éviter des risques résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Ces moyens consistent en des mesures d'ordre logique, physique ou organisationnel appropriées visant à garantir un niveau de sécurité adapté au risque dans les sens de l'article 32 du RGPD. Ils comprennent entre autres, selon les besoins :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- l'anonymisation, la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel selon des méthodes adaptées au besoin ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

## Charte RGPD

- la sécurisation de l'accès aux données par des systèmes de sécurité forts selon les cas : identification par certificat, double authentification ou autres processus mis en place par Sucheme.
- la sensibilisation et/ou la formation de nos collaborateurs en termes de sécurité informatique et de protection de la vie privée.

### Article 7. Durée de conservation des données personnelles

Les données sont stockées et conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités visées.

Les données personnelles seront ainsi conservées pour la période pendant laquelle les salariés de la société utilisent les services support ou des Opérations desdites données.

Les données des salariés sont supprimées au plus tard 3 ans à compter du dernier contact avec le salarié à l'origine desdites données.

Les données relatives aux clients sont conservées pendant une durée de 10 ans maximum à compter de la fin du dernier contrat entre SUCHEME et le client.

Les données relatives aux fournisseurs sont conservées pendant une durée de 10 ans maximum à compter de la fin du dernier contrat entre SUCHEME et le fournisseur.

Les données relatives aux prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans maximum à compter du dernier contact entre SUCHEME et le prospect.

Les données relatives aux candidats sont conservées pendant une durée de 3 ans maximum à compter du dernier contact entre SUCHEME et le candidat.

### Article 8. Les droits concernés

La Société entend respecter l'intégralité des droits à l'égard du traitement de données personnelles vis-à-vis de salariés :

- le droit d'être informé sur l'utilisation des données personnelles ;
- le droit d'accéder aux informations personnelles recueillies auprès des salariés de la Société ;
- le droit de demander la correction des données personnelles inexactes, incomplètes, équivoques ; périmées pour les salariés de la Société ;
- la possibilité d'exiger la transférabilité (*droit à la portabilité*) des données à un autre fournisseur/utilisateur de service ;
- le droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort ;
- le droit de déposer le cas échéant des plaintes justifiées et dûment motivées auprès de l'autorité nationale en charge de la protection des données personnelles.

## Charte RGPD

Il est possible, sur simple demande écrite, d'accéder aux données personnelles, de demander leur modification ou leur rectification, ou d'exiger de ne plus figurer dans la base de données de SUCHEME.

Au titre du droit d'accès, le salarié est autorisé, conformément à l'article 15 du RGPD, à interroger SUCHEME en vue d'obtenir : la communication des données personnelles le concernant sous une forme accessible, la confirmation que ses données personnelles font ou ne font plus l'objet d'un traitement, la communication des finalités du traitement, des catégories de données personnelles traitées et des destinataires auxquels les données personnelles sont communiquées et la durée de conservation des données ou bien les critères utilisés pour déterminer cette durée.

Conformément à l'article 16 du RGPD, le droit de rectification confère au salarié le droit d'exiger de SUCHEME que soient rectifiées, complétées ou mises à jour les données personnelles le concernant lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD, il peut également demander l'effacement des données le concernant.

Le salarié peut en outre demander à ce que le traitement de ses données personnelles soit limité dans les conditions de l'article 18 du RGPD.

Dans les circonstances prévues à l'article 20 du RGPD, il peut récupérer auprès de SUCHEME les données personnelles qu'il lui a fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, aux fins de les transmettre à un autre responsable de traitement.

Conformément à l'article 21 du RGPD, le salarié a la possibilité de s'opposer, à tout moment, au traitement de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition susvisés, il suffit d'adresser une demande au service juridique du groupe SUCHEME par courrier ou par mail à l'adresse suivante: [rgpd.groupe@sucheme.fr](mailto:rgpd.groupe@sucheme.fr)

SUCHEME fournira à la personne qui exerce l'un de ces droits des informations sur les mesures prises, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, eu égard à la complexité et au nombre de demandes.

L'exercice de ces droits se fait à titre gratuit.

Toutefois, en cas de demande manifestement infondée ou excessive, la société SUCHEME se réserve la possibilité d'exiger le paiement de frais tenant compte des coûts administratifs, ou de refuser de donner suite à ces demandes.

Le groupe SUCHEME s'engage à :

1. Traiter les données à caractère personnel aux seules fins de la bonne exécution de nos services. SUCHEME ne traitera jamais ces informations à d'autres fins.

## Charte RGPD

2. Vous informer de tout recours à des sous-traitants qui pourraient avoir accès à vos données à caractère personnel :
3. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
  - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
  - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
  - Ne pas transférer vos données hors UE ou hors pays reconnus par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant
4. Mettre en œuvre des standards de sécurité élevés afin de fournir un haut niveau de sécurisation de vos données personnelles
5. Vous notifier dans les meilleurs délais en cas de violation de données
6. Vous assister, autant que faire se peut, à respecter vos obligations réglementaires en vous accompagnant dans votre démarche de mise en conformité.

### Article 9. Accès restreint aux données

SUCHEME définit et met en œuvre les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données personnelles traitées.

Le niveau de détail accessible est défini selon l'habilitation/le profil de chaque utilisateur de l'un des profils ci-dessous :

- Présidence
- Direction Générale
- Les Responsables des services supports
- Les assistant(e)(s) des services supports
- Les responsables des Opérations
- Les assistant(e)(s) des Responsables des Opérations

Seules les personnes dûment habilitées peuvent donc accéder à certains détails de données, dans le cadre d'une politique de sécurité permettant notamment la restriction des accès aux seules informations nécessaires à l'activité.

Les droits d'accès, accordés en adéquation avec la fonction de l'utilisateur, sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de fonction.

La Direction générale accorde les droits d'accès en fonctions des demandes exprimées par les différents responsables, après avis du service Informatique. L'accès aux données personnelles se justifie de droit lorsque l'emploi occupé par un collaborateur nécessite l'accès à tout ou partie des données personnelles. Il convient, dans ces cas, que les accès aux données personnelles correspondent effectivement à un besoin d'en connaître et que l'emploi occupé le justifie.

## Charte RGPD

Pour étendre les droits d'un collaborateur à accéder à des données personnelles, dans un périmètre dont l'emploi ne se justifierait pas à priori, le demandeur doit argumenter et documenter sa demande auprès de la Direction générale, après avis du service informatique. Toute demande non justifiée sera refusée.

### **Article 10.     Maintenance des dispositions non contraires des CGV**

La présente politique de protection des données vient compléter les CGV et/ou les contrats commerciaux de SUCHEME.

### **Article 11.     Devoir d'information de nos clients**

Dans le cadre de son activité, et conformément au RGPD, SUCHEME informe et encourage ses clients à informer la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel :

- de l'identité et des coordonnées du responsable du traitement interne et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement ;
- le cas échéant, des coordonnées du délégué à la protection des données interne ;
- des finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement ;
- le cas échéant, des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers ;
- des destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent ;
- le cas échéant, du fait que le responsable du traitement interne a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ;
- de la durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- de l'existence du droit de demander au responsable du traitement interne l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- le cas échéant, l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la

## Charte RGPD

conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données ;

- de l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage.
- en l'absence de contact individualisé avec la personne concernée par la collecte et le traitement SUCHEME encourage ses clients à informer ladite personne par tous les moyens possibles (email, affichage, contrat...).

### Article 12. Entrée en vigueur de la charte

La présente Charte est un acte unilatéral de l'employeur et est assimilée à un élément du règlement intérieur.

À ce titre, ses dispositions revêtent un caractère obligatoire.

Elle est conclue pour une durée indéterminée.

Elle sera annexée au règlement intérieur de la société SUCHEME et fera l'objet des mêmes procédures de consultation, de publicité et de dépôt.

*Fait à Malakoff, Le 21 décembre 2021*

*Pour la société SUCHEME*

*Samuel Sultan - Président*

*P/O Florence Meillassoux*

